Editorial

Péréquation intercommunale – fin du premier épisode?

Après plusieurs éditos de ma part relatifs au difficile sujet de la péréquation financière intercommunale, celui-ci doit être le dernier! Cela me réjouit tout particulièrement, car nous voilà enfin dans une situation plus normale vis-à-vis des autres communes du canton.

Le Grand Conseil a validé la nouvelle mouture de la péréquation, aucun référendum n'a été annoncé. Val-de-Ruz ne sera donc plus pénalisée dès le 1er janvier 2020. Ainsi, le coefficient fiscal n'est plus un élément phare du nouveau calcul entre les communes, il ne l'est même plus du tout. Ce ne fut pas facile, beaucoup d'énergie a été nécessaire, mais cela en valait vraiment la peine. J'adresse ici mes plus sincères remerciements à celles et ceux qui m'ont accompagné dans cette croisade, les députées et députés de Val-de-Ruz en premier.

Dans les faits chiffrés, Val-de-Ruz ne paiera plus aux autres communes parce qu'elle est riche, mais recevra un montant parce qu'elle ne l'est pas et qu'elle fonctionne avec un rapport coût/prestation très favorable. Ainsi, entre ces deux systèmes, Val-de-Ruz améliorera ses comptes de plus de CHF 4 millions. Voilà qui couvrira une part du déficit actuel, une importante part.

Inutile de chanter «cocorico», nous ne sommes pas encore dans une situation enviable, mais nous nous retrouvons avec une pression moindre. Les décisions prises restent donc valables à ce jour, cela d'autant plus que l'Etat a également décidé, lors de la même session, de baisser la fiscalité des personnes morales et physiques. Val-de-Ruz est une commune à basse fiscalité, elle le sera encore plus à partir de 2020.

Plus de CHF 1,5 million ne seront plus versés dans les caisses communales, érodant ainsi une part importante de l'excellent résultat obtenu dans la nouvelle mouture de la péréquation. Et, de plus, il s'agira d'élargir la taxe foncière communale à tous les bâtiments de rendement, faute de quoi le chiffre évoqué ci-dessus pourrait prendre l'ascenseur.

Globalement de bonnes nouvelles, mais évitons toute euphorie. Le budget 2020 donnera plus clairement la ligne de conduite des années à venir.

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Conseil communal

Lors de sa séance du 5 juin 2019, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour l'année 2019-2020 de la manière suivante:

Présidente	Anne Christine Pellissier
Vice-président	François Cuche
Secrétaire	Roby Tschopp
Secrétaire-adjoint	Christian Hostettler
Membre	Cédric Cuanillon

La répartition des dicastères et celle des délégations ne font l'objet d'aucune modification.

Zone réservée: suite des opérations

Dimanche 19 mai 2019, la population de Val-de-Ruz a approuvé par 76.4% la zone réservée adoptée par le Conseil général. Cette mesure fera désormais l'objet d'une mise à l'enquête publique, en principe du 7 juin au 8 juillet 2019. C'est durant cette période que les oppositions motivées devront être adressées, par écrit, au Conseil communal. Celui-ci se prononcera, comme il se doit, sur chacune d'entre elles.

Les études destinées à définir le nouveau plan d'aménagement local de l'ensemble de la Commune de Val-de-Ruz pourront prochainement être approfondies jusque dans les détails. Le travail à effectuer est considérable et c'est en 2022 ou 2023 que les résultats sont attendus. Dossier à suivre, donc.

Magic Pass & abonnement de ski

D'entente avec les sociétés de téléski Les Bugnenets-Savagnières et Le Crêt-du-Puy, la promotion du ski pour les jeunes sera toujours de mise pour l'hiver 2019-2020, ceci au travers du Magic Pass et d'abonnements locaux.

Magic Pass: subvention communale pour les enfants et les étudiants
Dans le but de soutenir la pratique du ski auprès des enfants nés entre 2004 et 2013 ainsi que des étudiants (maximum 25 ans), la Commune a le plaisir d'accorder une subvention de CHF 60 par abonnement aux personnes ayant leur domicile légal à Val-de-Ruz.

Toutes les informations en matière de prix et de procédure de commande sont disponibles sur le site www.magicpass.ch. Attention, au fil des mois, les prix évoluent. Pour les enfants, le prix de CHF 269 est garanti jusqu'au 9 septembre 2019.

Abonnement local maintenu
Les autres habitants de la Commune de Val-de-Ruz ne sont pas oubliés. Les offres pour les abonnements de saison aux Bugnenets-Savagnières et au Crêt-du-Puy restent valables pour la saison hivernale 2019-2020. Les commandes seront possibles à partir du 1er septembre jusqu'au 31 octobre 2019.

De plus amples informations, y compris pour la procédure de remboursement de la participation financière, seront annoncées dans la page communale d'une prochaine édition de Val-de-Ruz info et sur le site internet communal.

Cette année encore, la Commune est heureuse de s'associer à cette action visant à promouvoir le ski auprès des enfants et des étudiants, mais également à soutenir nos deux stations.

Bénévole à la Fête nationale?

La Fête nationale de la Commune de Val-de-Ruz organisée le **mercredi 31 juillet 2019** déménage sur le site d'Evologia à Cernier. Le lieu change, mais la manifestation nécessite l'engagement d'un grand nombre de bénévoles œuvrant en faveur des sociétés locales ou associations villageoises, auxquelles le bénéfice des ventes de boissons et de nourriture reviendra en fonction du nombre d'heures réalisées. De son côté, la Commune assume les charges d'organisation.

Saisissez cette opportunité de vivre cette fête de l'intérieur, inscrivez-vous en ligne sur le site internet communal et contribuez à faire vivre les sociétés locales ou associations villageoises.

Extinction de l'éclairage public

Le soir du 10 mai 2019, exactement sur le premier coup de minuit, l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit a débuté à Coffrane en présence de la presse, du président du Législatif, de membres du Conseil communal et de la Commission de l'énergie ainsi que des représentants de Groupe E SA.

Les villages en travaux préparatoires sont Montmollin, Les Geneveys-sur-Coffrane et Boudevilliers, où l'extinction interviendra dans un délai de quatre à six semaines.

Pour tout renseignement: *energie.val-de-ruz@ne.ch* ou 032 886 56 27.

L'école en fête

Boudevilliers et Valangin, 28 juin de 18h00 à 19h15, animation par les élèves, 19h30 chants, dès 19h45 souper dans la cour du collège de Boudevilliers;

Cernier, 28 juin à 18h15, cortège dans le village depuis le collège, puis dès 19h00 dans la cour du collège;

Chézard-Saint-Martin, 28 juin dès 18h00, sous le thème « parcours à travers l'année » menant de La Rebatte à la place du Boveret où il y aura moyen de se sustenter;

Coffrane, 22 juin de 09h00 à 17h00, au collège;

Dombresson, 28 juin, les classes de 1H à 8H dansent à la salle de spectacles. 1re représentation à 18h00 et 2e représentation à 19h30. Stands de l'Association des parents dans la cour;

Fontainemelon, 21 juin de 08h15 à 11h45 et de 13h45 à 15h20, activités variées en forêt préparées par les enseignantes. Dès 17h00, torrée et animations à la place de jeux;

Fontaines, 28 juin dès 18h00, au collège;

La Côtière, 28 juin à partir de 18h00 (exposition) et 19h00 (spectacle), au manège de Fenin. Un souper sur inscription est ensuite organisé;

Le Pâquier, 5 juillet dès 10h00, film du camp puis apéritif au collège et grillades à la place de jeux (en cas de mauvais temps, repas dans la salle des Corbins);

Les Geneveys-sur-Coffrane, 28 juin à 18h30, au collège du Lynx (cortège);

Les Hauts-Geneveys, 28 juin dès 18h00, stand et spectacle sur les cinq continents aux Gollières. Restauration sur place;

Montmollin, 29 juin à 18h30, dans la cour du collège;

Savagnier, 26 juin dès 17h15, expositions, animations et chants sur le thème: «Bienvenue chez nous», suivis du repas, au collège.

Le chiffre du mois

68

Le pourcentage de femmes employées dans l'administration communale.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en juin 2019:

Noces d'or (50 ans)
- Burgener Catherine et François, à Montmollin;
- Chevillat Marlène et Martial, à Cernier;
- Vernier Jacqueline et Jean-François, aux Hauts-Geneveys.

90 ans
- Delhove Lise, à Fontaines.

Guichet unique

Dès le 11 juin prochain, le Guichet unique des collectivités neuchâteloises sera enrichi d'une nouveauté pratique pour les usagers au bénéfice d'un contrat d'utilisateur.

Il sera en effet possible d'obtenir des attestations de domicile, 24/24 heures, avec paiement en ligne de l'émolument de CHF 10, la prestation étant gratuite pour les mineurs. Seront également proposées l'attestation avec historique des séjours dans la commune et l'attestation de séjour pour les personnes domiciliées à Val-de-Ruz en domicile secondaire. Un code unique de validation remplacera la signature du préposé.

Un groupe de travail dans lequel sont représentés les préposés des sept plus grandes communes du canton est associé au développement des prestations en lien avec le contrôle des habitants.

Plus de renseignements à *cdh.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 23.

Documents d'identité

A l'approche des vacances estivales, il est impératif de contrôler la validité des documents d'identité. En effet, le délai officiel de délivrance étant de dix jours ouvrables, il est indispensable de s'y prendre suffisamment tôt. Chaque personne pour laquelle une demande est établie doit être présente et munie d'une photographie récente.

Le contrôle des habitants à Cernier est compétent pour les demandes de cartes d'identité. Par contre, les demandes de passeport ne sont possibles qu'au bureau des documents d'identité, rue de Tivoli 22 à Neuchâtel, sur rendez-vous au 032 889 08 89.

Le contrôle des habitants est à disposition pour tout renseignement à *cdh.val-de-ruz@ne.ch* ou au 032 886 56 23.

Quelles activités pour mon enfant?

A la rentrée scolaire 2019-2020, l'administration va remettre à tous les élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz le traditionnel programme «Quelles activités pour mon enfant au Val-de-Ruz?» présentant une palette des offres disponibles sur le territoire de la Commune en matière de sports, loisirs et culture pour les enfants âgés de 4 à 16 ans.

Pour ce faire, les informations figurant sur le site internet communal, rubrique «Sociétés locales et associations», sont reprises.

Aussi, les sociétés, associations et particuliers réalisant des activités en faveur des enfants sont invités à se référencer gratuitement ou à mettre à jour leurs données au moyen du formulaire en ligne. Le document sera réalisé sur la base des informations publiées sur le site au 30 juin 2019.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture renseigne au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

Avenir de La Vue-des-Alpes

Dans le cadre du développement de La Vue-des-Alpes, la Commune, en collaboration avec le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et l'association Parc régional Chasseral, a eu l'occasion de débattre et d'échanger avec la population et les prestataires.

Afin de présenter la synthèse des discussions et d'informer les différents prestataires de l'évolution des actions menées, en cours ou à venir, une séance d'information se tiendra **le jeudi 27 juin 2019 à 18h00** à l'Hôtel de La Vue-des-Alpes.

Les habitants de la région ainsi que le public sont cordialement invités à y participer.

Promener un chien en forêt

Il est bien sûr agréable de promener son chien en forêt. Cependant, il est important de rester maître de l'animal en tout temps, le rappeler dès que d'autres usagers de la forêt se trouvent à proximité et le surveiller afin qu'il ne perturbe pas la faune. A défaut, optez pour une promenade en laisse.

De plus, entre le 15 avril et le 30 juin, il est obligatoire de le tenir attaché afin de ne pas déranger la faune sauvage, en pleine période de mise bas et de nourrissage des jeunes.

La forêt est accueillante, prenez-en soin.

Fermeture des bureaux

Les bureaux de l'administration communale seront fermés le **lundi 10 juin 2019** en raison de la Pentecôte. Réouverture le mardi 11 juin selon les horaires habituels.

Café vaudruzien

La prochaine édition aura lieu **le mercredi 19 juin 2019 à 19h00** à la buvette de la piscine d'Engollon.

Le Conseil communal vous attend en nombre pour un moment convivial de partage, d'échange et de questions autour d'un café.